

## Le travail tue : un adolescent de 15 ans meurt en stage dans le Gard

Ce vendredi 17 avril, un adolescent de 15 ans est décédé, percuté par un engin de chantier alors qu'il effectuait un stage en entreprise à Bagnols-sur-Cèze, dans le Gard.

Ce drame s'inscrit dans une série d'accidents graves et mortels touchant des jeunes, parfois mineur·es, envoyé·es beaucoup trop précocement dans le monde du travail.

### Une responsabilité politique

Depuis des années, les gouvernements successifs organisent l'entrée toujours plus précoce des jeunes dans le monde du travail, au nom de "l'orientation" et de "l'insertion professionnelle".

Derrière ces mots se cache une réalité brutale :

- des jeunes, souvent issu·es des classes populaires, envoyé·es dans les secteurs les plus dangereux ;
- des dispositifs d'apprentissage utilisés comme main-d'œuvre peu protégée ;
- un affaiblissement continu des règles de sécurité et des contrôles.

Aujourd'hui, des mineur·es peuvent être exposé·es à des travaux dangereux via de simples dérogations déclaratives, sans contrôle réel en amont. Cette dérégulation est dénoncée depuis des années par les organisations syndicales.

### Une jeunesse sacrifiée

Les jeunes travailleur·euses sont beaucoup plus exposé·es aux accidents du travail que le reste de la population. Et les drames se multiplient.

Ce système produit une réalité insupportable : des adolescent·es meurent au travail.

C'est le résultat de choix politiques et économiques qui privilégient la mise au travail précoce.

### Face à ce drame, Solidaires exige :

- le rétablissement de l'autorisation préalable délivrée par l'inspection du travail pour l'emploi de jeunes mineur·es à des travaux dangereux, supprimée en 2015 ;
- l'élargissement de la procédure de retrait des jeunes travailleur·euses, des apprenti·es et des stagiaires en cas de situation dangereuse ;
- un renforcement des services de l'inspection du travail pour pouvoir exercer les contrôles qui s'imposent et s'assurer de la mise en place des mesures de prévention ;
- le rétablissement d'un véritable contrôle par l'État des organismes de formation qui proposent et organisent les formations en alternance ;
- la formation spécifique aux risques au travail des enseignant·es, et du temps libéré afin de pouvoir vérifier la qualité de l'accueil des élèves et apprenti·es au sein des entreprises ;

### Pas d'économies sur la santé des jeunes au travail !

Chaque mort au travail est une mort de trop. Solidaires appelle à faire de ce drame un point de bascule : il est urgent de rompre avec un modèle qui banalise l'exploitation et met en danger la vie des travailleur·euses, en particulier des plus jeunes.

Le travail ne doit pas tuer. Encore moins à 15 ans.

**L'Union syndicale Solidaires appelle à participer massivement aux rassemblements et actions du 28 avril pour la sécurité et la santé au travail**